

Paris le 24 Mai 2024

## Communiqué de presse

# Lancement cet été d'un appel à projets pour envoyer aux patients atteints de cancer leur programme personnalisé de soins dans Mon espace santé

**La DNS, l'ANS et l'INCa se fixent comme objectif d'adresser à tous les patients atteints de cancer leur programme personnalisé de soins via Mon espace santé.**

Aujourd'hui, près de 4 millions de personnes vivent avec ou après un diagnostic de cancer. Chaque année, plus de 430 000 nouveaux cas sont diagnostiqués.

Les patients atteints de cancer ont un parcours de soin très organisé et dont les principales étapes donnent lieu à la production de documents enregistrés dans le dossier communicant de cancérologie (DCC). Le DCC est un outil régional co-géré par les dispositifs spécifiques régionaux du cancer (DSRC) et les Groupements Régionaux d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS). Parmi les documents du parcours intégrés dans le DCC, figure **le Programme Personnalisé de Soins (PPS) en cancérologie**. Le PPS donne une vision globale du programme thérapeutique de chaque patient, actualisé tout au long de la phase aiguë de la maladie.

**Remettre à tous les patients leur PPS** est un des objectifs inscrits dans la Stratégie décennale de lutte contre les cancers pilotée par l'Institut national du cancer (2021-2030). Pourtant, aujourd'hui, **à peine la moitié des patients ont accès à leur PPS**.

Afin de faciliter et de développer l'accès des patients atteints de cancer à leur PPS, le Ministère du travail, de la santé et des solidarités, l'Agence du Numérique en Santé et l'Institut national du cancer lancent un chantier visant à faire évoluer les plateformes régionales qui hébergent le DCC. Un principe simple a été retenu : le PPS sera désormais envoyé automatiquement dans Mon espace santé, dans le respect des référentiels de sécurité, d'interopérabilité et d'éthique.

A cet effet, l'Agence du Numérique en Santé lancera un appel à projets cet été. Ces travaux sont financés par le Programme « Ségur numérique » dont l'objectif est de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et avec les usagers. Cet objectif s'insère en particulier dans l'axe 1, priorité 1 « Utiliser Mon espace santé au quotidien pour gérer sa santé » de la feuille de route du numérique en santé (2023-2027). **L'appel à projets est doté d'un financement de 3 millions d'euros.**

Le cahier des charges de l'appel à projets est le fruit d'une étroite collaboration entre la Délégation au numérique en santé (DNS), l'Institut national du cancer (INCa) l'Agence du Numérique en Santé (ANS), les agences régionales de santé (ARS), les dispositifs spécifiques régionaux du cancer (DSRC), les GRADeS et les éditeurs des solutions de plateformes régionales DCC. Un travail collectif a permis de structurer les exigences techniques et les exigences fonctionnelles (en accord avec les acteurs de terrain).

Pour retrouver le texte de l'arrêté : [lien](#)

**À propos de la Délégation au numérique en santé :** *la Délégation au numérique en santé (DNS) assure le pilotage de la feuille de route du numérique en santé et de l'ensemble des chantiers de transformation du numérique en santé avec ses partenaires. La DNS est directement rattachée à la ministre du travail, de la santé et des solidarités. Elle assure un pilotage resserré de l'Agence du Numérique en Santé.*

**À propos de l'Institut national du cancer :** *agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs. L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. [www.e-cancer.fr](http://www.e-cancer.fr)*

**À propos de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) :** *l'ANS accompagne la transformation numérique de notre système de santé, devenue aujourd'hui incontournable. L'ANS assure trois grandes missions. La première vise à réguler la e-santé en posant les cadres et les bonnes pratiques, notamment en termes de sécurité et d'interopérabilité pour faciliter le partage et les échanges de données de santé en toute confiance. La deuxième mission consiste à conduire les projets d'intérêt national sous l'égide des pouvoirs publics. Enfin, l'ANS accompagne le déploiement national et territorial des outils et projets numériques en santé afin de développer les usages et de favoriser l'innovation. <https://esante.gouv.fr/>*

### **Contacts presse :**

DNS : Marion Février // 06 08 77 61 02 // [marion.fevrier@sante.gouv.fr](mailto:marion.fevrier@sante.gouv.fr)

INCa : Lydia Dazet // 06 20 72 11 25 // [presseinca@institutcancer.fr](mailto:presseinca@institutcancer.fr)

ANS : Julie Messier // 06 16 89 59 83 // [julie.messier@esante.gouv.fr](mailto:julie.messier@esante.gouv.fr)